



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/20 de la Municipalité, du 20 avril 2023 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2023, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	<i>Impact net</i>
A. Budget de fonctionnement	CHF	CHF	CHF
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>2'792'000.00</u>	<u>-2'635'000.00</u>	<u>157'000.00</u>
B. Autorisations d'achats		<i>Recettes</i>	
Total des crédits supplémentaires (détail en page 13 du préavis)	<u>300'000.00</u>	<u>-240'000.00</u>	<u>60'000.00</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		<i>Recettes d'investissement</i>	
Total des crédits complémentaires (détail en page 14 du préavis)	<u>30'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>30'000.00</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :